Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251125-2025_296-DE

**DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**
**ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE**

**COUESNON MARCHES DE BRETAGNE**
**Parc d'Activités Coglais St Eustache**
**ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH**
☎ 02.99.97.71.80

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 36
Présents : 30
Absents représentés : 6

Date de la convocation : 19 novembre 2025
Date d'affichage : 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle polyvalente « rue Constant Bazillais » 35490 ROMAZY, sous la présidence de Monsieur Christian Hubert.

**Etaient présents - Mesdames et Messieurs les membres titulaires :**
M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. Hervé, M. Helbert, Mme Elshout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Pierre Sourdin, M. Vallée, M. Retoré, Mme Perrin, M. Jean Frédéric Sourdin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Piroul, Mme Machard, M. Avril, M. Rapinel,

**Étaient présents en tant que suppléants sans voix délibérative :** M. Jobert, Mme Tison,

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Mme Launay représentée par Mme Lohier, M. De Gouvion Saint Cyr représenté par M. Hervé, Mme Cellier-Chenoir représentée par Mme Malle, Mme Balusson représentée par Mme Chataignier, Mme Blaise représentée par M. Avril, M. Rault représenté par Mme Elshout

**Absentes excusées :** Mme Jouaux, Mme Gobé,

**Absent :** M. Germain,

Monsieur Patrick BESNARD est désigné secrétaire de séance.

## AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

## 2025_296_020_1.1 : Attribution des lots 2 et 3 du marché public de « Conception, réalisation et installation de 3 œuvres d'art originales pérennes sur le thème des Portes de Bretagne le long de l'itinéraire cyclable la Régalante »

Madame Laëtitia MEIGNAN, Vice-présidente en charge du tourisme, rappelle aux membres du Conseil Communautaire, le projet de consultation pour la conception, réalisation, installation d'œuvres d'arts originales pérennes sur le thème des portes de Bretagne sur 3 communes de Couesnon Marches de Bretagne.

**Contexte :**

La mise en tourisme de l'itinéraire cyclable la Régalante (reliant Nantes au Mont Saint-Michel) a permis de générer plus de flux touristiques, en témoigne le nombre de demandes croissantes de cyclistes venus se renseigner au Bureau d'Informations touristiques à Maen Roch mais aussi le nombre de nuitée sur l'aire communale « l'étape poétique » (plus de 600 nuitées).

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251125-2025_296-DE

Afin de poursuivre la mise en valeur de cet itinéraire, de marquer le paysage et de participer à sa notoriété, il est prévu l'installation d'œuvres d'art originales sur le thème des Portes de Bretagne à l'échelle de la Destination touristique Rennes et les Portes de Bretagne.

La consultation est décomposée en trois lots géographiques relatif au lieu d'implantation des trois œuvres d'art :

- Lot 1 (Val-Couesnon)
- Lot 2 (Maen Roch)
- Lot 3 (Saint Germain en Cogles).

La consultation est passée selon une procédure adaptée restreinte mise en ligne le 11 juillet 2025.

La date de remise des candidatures étaient fixées au 25 août 2025.

Pour chaque lot, trois candidats ont été admis à présenter une offre conformément au règlement de la consultation.

La date de remise des offres étaient fixées au 3 octobre 2025.

Pour chaque lot, les candidats admis à présenter une offre ont remis leurs offres dans les délais impartis et ont été auditionnés pour la présentation de leurs propositions les 13, 14 et 16 octobre 2025.

- Pour rappel, pour le lot 1 : Val-Couesnon, la procédure a été déclarée sans suite car ne prenant pas suffisamment en compte les exigences techniques décrites au cahier des clauses particulières du marché.

- Pour le lot 2 : Maen Roch, après examen du rapport d'analyse des offres par le comité consultatif, ceux-ci souhaitent attribuer ce lot à Monsieur Gwenaël Prost, celui-ci ayant obtenu la meilleure note suite aux auditions. Comme précisé, dans le CCTP, le montant maximum accordé au projet pour le lot est de 22 000 € HT comprenant l'ensemble du projet (esquisse de l'attributaire, études, construction, fournitures/matériaux, transport, installation, frais de présentation publique et défraiement).

- Pour le lot 3 : Saint Germain-en-Coglès, après examen du rapport d'analyse des offres par le comité consultatif, ceux-ci souhaitent attribuer ce lot à Madame Muriel Bordier, celle-ci ayant obtenu la meilleure note suite aux auditions.
  Comme précisé, dans le CCTP, le montant maximum accordé au projet pour le lot est de 22 000€ HT comprenant l'ensemble du projet (esquisse de l'attributaire, études, construction, fournitures/matériaux, transport, installation, frais de présentation publique et défraiement).

Le règlement de consultation prévoyait que les candidats non retenus (2 par lot) mais ayant produit une esquisse et ayant participé aux auditions, recevront une indemnité de 1 000€ par offre soumise. Cette indemnisation a été approuvé par délibération n°2025_189_020_1.1 Acquisition des œuvres d'art de la Régalante : modalité d'acquisition et d'installation des œuvres d'art pour la valorisation de la Régalante en date du 24 juin 2025.

Après examen du rapport d'analyse des offres, la commission des marchés passés en procédure adapté, en séance du jeudi 13 novembre 2025, a émis un avis favorable à la proposition du comité consultatif artistique d'attribution des lots 2 et 3 et à l'indemnisation des candidats évincés de ces lots.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251125-2025_296-DE

**En conséquence, Madame Laëtitia MEIGNAN, Vice-Présidente en charge du Tourisme propose :**

- **D'attribuer les lots 2 et 3 comme suit :**
  - **Lot 2 - Maen Roch à Monsieur Gwenaël Prost « 16D rue Léon Etienne » 35000 RENNES ;**
  - **Lot 3 - Saint Germain en Coglès à Madame Muriel Bordier « 9 rue Joseph Sauveur » 35000 RENNES ;**

- **D'approuver l'indemnisation à hauteur de 1 000 euros des candidats évincés des lots 2 et 3 ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution des marchés, ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière ;**

**Vu l'exposé de Madame Laetitia MEIGNAN, Vice-présidente en charge du tourisme,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Madame Laetitia MEIGNAN, Vice-présidente en charge du tourisme, telle que présentée ci-dessus.**

**POUR EXTRAIT CONFORME**
**LE PRESIDENT**
**CHRISTIAN HUBERT**



Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251125-2025_296-DE

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251125-2025_296-DE

Couesnon
MARCHES
DE BRETAGNE

# PROCES VERBAL – AVIS POUR ATTRIBUTION COMMISSION DES MARCHES PASSES EN PROCEDURE ADAPTE DU 13 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 novembre, la Commission des marchés passés en procédure adaptée s'est réunie dans la salle des permanences de Couesnon Marches de Bretagne pour procéder à l'approbation du marché :

**2025-08REGAL – Lot 2 et 3 : attribution du lot 1 du marché CONCEPTION, REALISATION ET INSTALLATION DE 3 ŒUVRES ORIGINALES PERENNES LE LONG DE L'ITINERAIRE CYCLABLE LA REGALANTE SUR LE THEME DES PORTES DE BRETAGNE**

La Commission MAPA est composée de :

* Membres à voix délibérative :

| Nom, Prénoms | Qualité | Présent | Excusé |
|---|---|---|---|
| M. Jean-Claude BOULMER | Titulaire | ✓ | |
| M. Daniel HELBERT | Titulaire | ✓ | |
| Mme Catherine CHATAIGNIER | Titulaire | ✓ | |
| M. Jean-Yves EON | Titulaire | ✓ | |

* Personnes présentes :

| Nom, Prénoms | Qualité | Présent | Absent mais convoqué |
|---|---|---|---|
| Mme Margot GRIMANDI | Responsable des marchés publics | ✓ | |
| Mme Marie ABRIC-LAUTONE | Directrice de la culture, des sports, du tourisme et des politiques contractuelles | ✓ | |

**Le quorum est atteint :**

☑ OUI

☐ NON

**La Commission peut valablement délibérer :**

☑ OUI

☐ NON

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251125-2025_296-DE

## I. Attribution du lot 1 du marché 2025-08REGAL marché de CONCEPTION, REALISATION ET INSTALLATION DE 3 ŒUVRES ORIGINALES PERENNES LE LONG DE L'ITINERAIRE CYCLABLE LA REGALANTE SUR LE THEME DES PORTES DE BRETAGNE

**Objet de la consultation** :

Le présent marché a pour objet la Conception, réalisation et installation d'œuvres d'art originales pérennes sur le thème des Portes de Bretagne sur 3 communes de Couesnon Marches de Bretagne le long de l'itinéraire cyclable la Régalante : Val-Couesnon, Maen Roch et Saint Germain-en-Coglès.

Allotissement : le marché est composé de trois lots géographiques correspondant au lieu d'implantation de chacune des œuvres d'art.

Lot 1 : Val-Couesnon

Lot 2 : Maen Roch

Lot 3: Saint Germain en Cogles

**Critère de sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base d'une pluralité de critères :**

**Déroulement de la consultation** :

Publicité : la consultation a été mise ne ligne sur la plateforme Mégalis le 11 juillet 2025

la publicité a été réalisé sur des journaux et sites spécialisées (demande de publication transmise le 11 juillet 2025)

- Site du centre national des arts plastiques
- La maison des artistes

Date et heures limites de remise des offres :

Date de remise des candidatures : 25 août 2025

Date de remise des offres pour les trois candidats retenus pour déposer une offre : 3 octobre 2025

Délai de validité des offres : 120 jours

Demande de précision : ☒ NON OU ☐ OUI

Négociation : ☒ NON OU ☐ OUI

Candidatures retenues :

Nombre de plis reçus : 25 candidatures ont été déposés pour l'ensemble des lots (lot 1 : 17 candidatures / lot 2 : 16 candidatures / lot 3 : 13 candidatures)

Plis éliminés (indiquer le motif) : n°8 – 16 – 17 – 18 – 22 Motif d'élimination : dépôt multiple par plusieurs candidats : seul le dernier dépôt est pris en compte conformément à l'article R2151-6 du CCP.

Résultat des votes :

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251125-2025_296-DE

**Analyse et attribution :**

Lot n° 1 :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres présenté par Mme Elodie Baudry, la commission MAPA :

13 candidatures ont été analysées pour le lot 1 et trois candidats ont été admis à présentées une offre.

Les auditions ont été organisées les 13, 14 et 16 octobre.

Les trois offres sont jugées inapproprié au sens de l'article L 2152-4 du code de la commande publique, le lot est déclaré sans suite.

Lot n° 2 :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres présenté par Mme Elodie Baudry, la commission MAPA :

14 candidatures ont été analysées pour le lot 2 et trois candidats ont été admis à présenter une offre.

Les auditions ont été organisées les 13, 14 et 16 octobre.

☒ Retient le classement des offres proposé ;

☐ Demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Lot n° 3 :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres présenté par Mme Elodie Baudry, la commission MAPA :

10 candidatures ont été analysées et trois candidats ont été admis à présenter une offre.

Les auditions ont été organisées les 13, 14 et 16 octobre.

☒ Retient le classement des offres proposé ;

☐ Demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

**Le marché est attribué à :**

| Lot | Nom | Note | Prix HT |
|---|---|---|---|
| **2** | **GWENAEL PROST** | **75** | **21 901.75** |
| **3** | **MURIEL BORDIER** | **84** | **20 853,00** |

Résultat des votes :

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251125-2025_296-DE

**OBSERVATIONS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : RAS**

Fait à Maen Roch, le 13 novembre 2025,
Les membres de la Commission MAPA

| Nom, Prénoms | Qualité | Signature |
|---|---|---|
| M. Jean-Claude BOULMER | Titulaire | |
| M. Daniel HELBERT | Titulaire | |
| Mme Catherine CHATAIGNIER | Titulaire | |
| M. Jean-Yves EON | Titulaire | |